

## Séance du 24 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, José Albesa, Catherine Beautemps-Joly, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard, Loïc Poupin.

Absent excusé : Mickaël Feuvrier

Mme Loyer a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu

2016-03-d1

### Amortissement des travaux d'enfouissement de réseaux à Etival

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur une durée de 15 ans le montant des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique, réalisés à Etival en 2014 et réglé en 2015.

Le montant des travaux supporté par la commune est de 24 983.09 € HT. Le montant à amortir sera donc de 1 665.54 € par an à compter de 2016.

2016-03-d2

### Amortissement de l'étude PAVE

Il convient d'amortir l'Etude PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) réalisée en 2012.

Le montant de cette étude s'élève à 1255.80 €. Le conseil municipal décide d'amortir cette somme sur 5 ans soit 251.16 € à compter de l'année 2016.

2016-03-d3

### Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Loué

Lors de la réunion du 22 février relative aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué, la commune de Loué et les communes associées ont arrêté la participation des communes associées au montant de 1026 € par élève pour 2016 (soit 896 € + 130 € pour les TAP).

Le conseil municipal donne son accord pour une participation de 1026€ par élève pour 2016.

2016-03-d4

### Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Loué

La convention signée en 2013, pour la participation financière au fonctionnement des classes maternelles et élémentaires privées de Loué, est arrivée à son terme. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire cette participation de 600 € par élève et autorise Mr Le Maire à signer une nouvelle convention avec L'OGEC du Sacré Cœur de Loué pour une durée de 3 ans.

2016-03-d5

### Devis pour l'entretien des espaces verts

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Monsieur Ory de Saint-Denis d'Orques, d'un montant de 3 642€ HT pour l'entretien des espaces vert de la commune pour l'année 2016. La prestation sera réglée suivant le nombre de passages réellement effectué, en fonction des besoins selon la météo.

2016-03-d6

### Déclassement du chemin rural n°15 du PDIPR

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la vente du chemin rural n°15.

Monsieur le Maire rappelle que ce chemin avait été classé au PDIPR (Plan Départementale des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) par délibération du 30 octobre 2008.

Considérant que ce chemin ne fait pas l'objet d'une utilisation régulière, qu'il n'est pas entretenu depuis plusieurs années et qu'il a cessé d'être utilisé par le public. Le Conseil Municipal demande au Département le déclassement de ce chemin au PDIPR.

2016-03-d7

### Modification des statuts LBN (actions culturelles sportives et touristiques)

#### OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 février 2016 décidant de modifier la compétence facultative « Actions culturelles, sportives et touristiques » ;  
ACCEPTÉ, à l'unanimité la modification des statuts telle que définie ci-dessous, à savoir :

## **Article 2 – Compétences facultatives**

### ***Actions culturelles, sportives et touristiques :***

- Création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement.  
A ce titre, sont déclarés d'intérêt communautaire les accueils de loisirs sans hébergement situés sur les communes de Brûlon, Chantenay-Villedieu, Loué et Noyen sur Sarthe.
- Soutien à des activités sportives dans les écoles de la communauté de communes
- Participation financière au fonctionnement de la batterie fanfare de Chantenay-Villedieu, l'atelier musical de Brûlon-Saint Denis d'Orques et l'école de musique associative de Noyen sur Sarthe.

2016-03-d8

### **Demande de DETR pour la construction de la salle communale**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est : la construction de la salle communale.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	98 245 (+ 97 210 études honoraires contrôles...)
DETR	196 490
Fonds de soutien à l'investissement local	196 490
TOTAL	491 225 HT (hors études honoraires...)

Le conseil

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2016-03-d9

### **Projet de salle communale, validation de l'APS**

Monsieur le Maire et ses adjoints, présentent au Conseil Municipal l'étude d'Avant-Projet Sommaire, remise par l'architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS), avec la réserve suivante : revoir l'esthétique de la façade côté rue (pignon est).

2016-03-d10

### **Subvention (complément de la délibération 2016-02-d1)**

Le conseil municipal décide d'accorder la subvention suivante :

Association Passerelle du Patrimoine ..... 25€

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h45